

**CERTIFICAT EN GESTION DE DOCUMENTATION ET DE BIBLIOTHÈQUE
2014-2015**

**Réflexion autour du désherbage d'une
collection de périodiques scientifiques de la
Bibliothèque de Genève**

Anne-Sophie Nussbaumer Schmutz
Annecy

Octobre 2015

TRAVAIL FINAL DE CERTIFICAT

Déposé auprès de

Renato Scariati, bibliothécaire spécialisé à l'Université de Genève, responsable scientifique du module
« Gestion des collections » et personne de référence pour le suivi pédagogique du travail

Résumé

La pratique du désherbage a été introduite récemment à la Bibliothèque de Genève. Ce travail propose une réflexion autour de la mise en place du désherbage d'une collection de périodiques scientifiques déposée dans un dépôt extérieur et constituée pour l'essentiel de titres « morts ». Pour ce faire, la bibliothèque et sa mission ont été présentées et la collection décrite. Une enquête dans les bibliothèques genevoises et romandes a été menée. Des critères ont été établis afin de pouvoir mettre en place une sélection de candidats au désherbage.

Remerciements

Je remercie chaleureusement Monsieur Renato Scariati pour le temps qu'il a consacré à la relecture de mon travail et la rapidité de ses réponses ainsi que pour les judicieux conseils qu'il m'a prodigués tant sur la forme que sur le fond de mon travail.

Je remercie mes collègues de la Bibliothèque de Genève pour leur aide, Madame Marianne Tsioli, Madame Fabienne Burgy et Monsieur Jean-Philippe Schmitt.

Je remercie les collègues des différentes bibliothèques de Genève et de Suisse romande que j'ai interrogés sur leur pratique du désherbage de périodiques.

Enfin je remercie mon mari Jean-François et mes enfants, Charlotte, Morgane et Noé qui m'ont encouragée et soutenue tout au long de cette année.

Table des matières

Préambule	3
1. Historique de la Bibliothèque de Genève	3
2. Mission de la Bibliothèque de Genève.....	4
3. Collection candidate au désherbage	4
3.1 Description de la collection candidate au désherbage	4
3.2 Utilisation de la collection candidate au désherbage	6
4. Le désherbage des périodiques	7
4.1 Définition et histoire du désherbage	7
4.2 Le désherbage à la Bibliothèque de Genève	8
4.3 Expérience d'autres bibliothèques genevoises et suisses romandes.....	8
4.3.1 A Genève	9
4.3.2 Dans les autres villes suisses romandes.....	10
4.4 Programme national de conservation des périodiques scientifiques étrangers.....	11
5. Procédure de désherbage.....	11
5.1 Critères de sélection pertinents pour cette collection	11
5.2 Grille d'évaluation	14
5.3 Sort des documents éliminés.....	18
5.4 Traitement des volumes éliminés (marques de propriété, cotes, etc.) et traces de l'élimination.....	19
6. Conclusion.....	19

Préambule

La pratique du désherbage n'a fait son entrée que récemment à la Bibliothèque de Genève. Elle soulève de nombreuses questions. Ce travail tente de proposer une réflexion et une méthode pour le futur désherbage d'une collection précise de périodiques.

1 Historique de la Bibliothèque de Genève

En 1562, la Bibliothèque de Genève (BGE) est mentionnée pour la première fois, en tant que partie de l'Académie et du Collège inaugurés par Calvin en 1559. Réservée au départ aux seuls professeurs et étudiants de l'institution, elle ne s'est ouverte au public - essentiellement un public érudit dans un premier temps - qu'au cours du 18^e siècle. Elle est l'héritière du dépôt légal instauré en 1539 comme outil de censure au départ et des collections de la bibliothèque de l'Académie.

Attribuée à la Ville de Genève lors de sa nouvelle constitution en 1847, sa mission reste cependant liée à l'enseignement supérieur, ce qui explique qu'elle accompagna l'Académie - devenue Université - dans ses nouveaux locaux aux Bastions, en 1872. D'abord Bibliothèque de l'Académie au 16^e siècle, elle s'est ensuite appelée Bibliothèque publique au 18^e siècle, puis Bibliothèque publique et universitaire dès 1907, pour prendre enfin son nom actuel de Bibliothèque de Genève en 2006.

Les collections de la BGE ont commencé à augmenter de manière sensible au 18^e siècle ; cet accroissement des collections s'est encore accéléré au 20^e siècle, suivant en cela l'augmentation générale de la production éditoriale.

Le bâtiment des Bastions se révèle rapidement trop exigü ; plusieurs aménagements augmentèrent la capacité des magasins, les derniers en date s'étant achevés en 1987¹.

Aujourd'hui, la Bibliothèque de Genève est répartie sur quatre sites : les Bastions, le Centre d'iconographie, le Musée Voltaire et la Musicale.

Jusque dans les années 1950, la plupart des bibliothèques de facultés de l'Université de Genève n'existaient pas et la Bibliothèque publique et universitaire, seule bibliothèque scientifique à Genève, devait répondre aussi bien aux demandes du grand public qu'aux demandes du public académique, sciences exactes comprises. De nos jours, l'Université possède sa propre bibliothèque (Bibliothèque UNIGE), cependant les collections de la BGE complètent celles de la bibliothèque de l'Université (destinée aux étudiants, aux professeurs et aux chercheurs), aussi bien pour les monographies, que pour les périodiques ou les autres documents (cartes, affiches, iconographie, etc.).

¹ D'après le site de la Bibliothèque de Genève, rubrique « Connaître la bibliothèque - historique », <http://institutions.ville-geneve.ch/fr/bge/connaître-la-bibliothèque/la-bibliothèque/historique/>

2 Mission de la Bibliothèque de Genève

La BGE acquiert, conserve et rend accessibles les supports traditionnels du savoir, manuscrits, imprimés, images et sources visuelles en général. Elle tient compte de la complémentarité entre les documents sur papier et ceux provenant des nouvelles technologies de l'information. Elle met en outre ces technologies au service de la diffusion et de la mise en valeur de son patrimoine. Afin de garantir à son public une offre documentaire et scientifique optimale et des services étendus, elle inscrit son développement au sein d'un réseau de coopérations cantonales, régionales, nationales et internationales.

Instauré à Genève en 1539, le Dépôt légal genevois est l'un des plus anciens au monde. Interrompu en 1907, il a été réintroduit en 1967 ; la [loi cantonale genevoise du 19 avril 1967](#) prévoit qu'un exemplaire de tout document imprimé publié à Genève soit remis à la Bibliothèque de Genève. Par ce biais, elle rassemble des collections de référence pérennes de la production imprimée genevoise.

La BGE a défini trois pôles d'excellence : la Réforme, les Lumières et les Genevensia ; pour ces derniers, les acquisitions visent une couverture exhaustive.

Les domaines suivants constituent ses points forts :

- l'histoire générale, l'histoire régionale et nationale, l'histoire des sciences
- la langue et la littérature françaises (avec accent mis sur les 16^e et 18^e siècles)
- l'histoire des religions (en particulier le calvinisme et le protestantisme)
- la philosophie
- les sciences de l'Antiquité.

Pour que vivent et se développent les collections de la BGE, malgré les contraintes de place, une gestion des magasins rationnelle est mise en œuvre. Une politique sélective de conservation et la révision critique des collections sont un autre aspect important de sa politique documentaire².

Ces différents points seront développés dans le chapitre sur le désherbage à la BGE.

3 Collection candidate au désherbage

3.1 Description de la collection candidate au désherbage

Ce travail porte sur une collection de périodiques scientifiques déposés au « Dépôt du Seujet 1 », un dépôt extérieur situé à un kilomètre environ de la bibliothèque. Cette collection a la particularité d'être pour l'essentiel constituée de titres « morts » ; en effet moins d'une vingtaine de titres sont encore vivants sur les 1700 titres environ de la collection. Acquis par achats, dons, échanges ou dépôt légal, ils portent des cotes matières attribuées au 19^e s. Le tableau suivant a été établi sur la base de la liste des

² Tiré du site de la Bibliothèque, rubrique « Collections – Collections générales – Points forts » : <http://institutions.ville-geneve.ch/fr/bge/collections/collection-generale/points-forts/>

cotes associées aux indications trouvées dans le volume 4 du « Catalogue de la Bibliothèque publique de Genève »³. Ces cotes ont été attribuées tant à des monographies qu'à des périodiques ; pour le moment le désherbage des monographies n'est pas envisagé.

PERIODIQUES DEPOSES AU SEUJET 1 JUN 2015

K	Sciences mathématiques
Ka	Ouvrages généraux
Kb	Astronomie
Kc	Mathématiques appliquées
L	Sciences physiques et chimiques
La	Physique
Lb	Chimie
Lc	Minéralogie
Ld	Mélanges de physique, chimie et minéralogie
M	Sciences naturelles
Ma	Ouvrages généraux
Mb	Géologie
Mc	Botanique
Md	Zoologie – Anatomie et physiologie
Mf	Zoologie descriptive
Mg	Paléontologie
N	Sciences médicales
Na	Ouvrages généraux
Nb	Pathologie
Nc	Matière médicale – Pharmacie, thérapeutique
Nd	Hygiène et médecine légale
Nf	Œuvres des médecins
Ng	Magnétisme animal
Nh	Art vétérinaire
O	Applications des sciences
Oa	Marine et navigation – Art militaire – Génie civil
Ob	Arts et métiers
Oc	Agriculture et économie rurale
Od	Exercices du corps - Jeux - Sciences occultes
P	Mélanges scientifiques

Ce tableau pourrait à lui seul faire l'objet d'une étude sociologique, si l'on considère le découpage des disciplines : la cote « Ng », « Magnétisme animal », et la cote « Od », « Exercices du corps – Jeux – Sciences occultes » nous transportent délicieusement dans un autre siècle...

³ Catalogue de la Bibliothèque publique de Genève (1875-1907). Genève. J.-G. Fick: [puis] P. Richter. 10 vols.

Remonter le fil de l'histoire permet de mieux comprendre la présence de ces revues scientifiques dans les collections de la BGE. En 1796, des professeurs de mathématiques et de médecine siégeaient à la commission de direction chargée de faire des propositions d'achats ; en 1828 un projet de règlement incluait dans les dix disciplines recensées pour les achats les « sciences naturelles », les « sciences médicales », les « sciences appliquées » et les « sciences mathématiques » ; en 1904 une convention fut signée entre la « Société de physique et d'histoire naturelle de Genève » et la Ville de Genève, renouvelée en 1962 ; en 1905 une autre convention fut signée par la Ville de Genève avec la « Société médicale » ; dans ces conventions, ces sociétés savantes s'engageaient à déposer leurs collections à la Bibliothèque publique et universitaire, laquelle s'engageait en retour à archiver ces collections et à les mettre à la disposition des membres de ces sociétés.

La BGE a longtemps joué le rôle de bibliothèque universitaire, comprenant des disciplines reprises depuis environ le milieu du 20^e siècle, comme nous l'avons dit, par la Bibliothèque de l'Université. Aujourd'hui, ces disciplines n'entrent plus dans le cadre de ses missions et ces documents prennent une place considérable. Il est de son devoir de s'interroger sur le bien-fondé de la conservation de cette collection.

Durant l'été 2013, la bibliothèque a entrepris le récolement topographique de la totalité des collections de la BGE ; cela a consisté à établir un recensement précis, exhaustif et permanent des unités matérielles de conditionnement, local par local et magasin par magasin, afin de déterminer exactement les mètres linéaires occupés et les mètres linéaires libres. Cette opération a permis de mesurer la place occupée et de montrer chiffres à l'appui le manque de place qui se fait chaque année plus cruellement sentir. Le récolement a révélé que la BGE était occupée à hauteur de 76% toutes collections confondues, avec des variations selon les collections.

La collection qui nous intéresse occupe 3590,50 mètres linéaires, dont 689,70 mètres de libres, soit 19,2%, étant entendu que ces mètres linéaires dits « libres » recensent tous les petits espaces libres en fin de rayonnage⁴. Elle est déposée au Dépôt du Sujet 1 où la BGE dispose de 3,5 kilomètres linéaires de rayonnages. Il existe un second dépôt à côté du premier appelé Dépôt du Sujet 2 dans lequel la bibliothèque dispose de 7 kilomètres linéaires. Deux fois par semaine, le mardi et le vendredi, une navette va chercher les documents demandés dans ces dépôts, pour les apporter à la BGE où ils peuvent être empruntés ou consultés en Salle de lecture.

3.2 Utilisation de la collection candidate au désherbage

A Genève, les périodiques ne peuvent pas être demandés par voie électronique. A la BGE, pour consulter un périodique, il faut remplir un bulletin sur place à la bibliothèque. Les demandes ne sont donc pas comptabilisées de manière informatisée et la BGE ne conserve pas de trace de ces demandes ; il n'est de ce fait pas possible d'établir de statistiques de consultation pour la collection dont il est question dans ce travail.

Les collègues qui vont régulièrement au Dépôt du Sujet chercher les documents demandés ont cependant constaté que dans cette collection, les périodiques de médecine sont clairement les plus demandés ; viennent ensuite les périodiques

⁴ Voir Annexe 1, Extrait du tableau excell du récolement 2013 de cette collection

traitant d'architecture et de sport. La physique et la chimie sont rarement demandées, ainsi que les sciences naturelles ; il faut cependant noter que de nombreuses revues dans ces dernières disciplines ne sont pas en français et que cela semble clairement influencer les demandes.

Il est difficile de faire une estimation du nombre d'ouvrages stockés au Dépôt du Sujet 1 demandés par les lecteurs, mais cela représente environ une dizaine de volumes par semaine. Il arrive parfois qu'un lecteur fasse une recherche sur cinquante ou soixante ans d'un périodique et que les volumes demandés soient alors préparés sur un chariot pour que le lecteur puisse venir les consulter au Dépôt du Sujet et éviter ainsi leur transport.

Afin de savoir quels types de lecteurs souhaitent consulter ou emprunter des volumes de cette collection, une enquête qualitative préliminaire pourrait être envisagée, qui chercherait à définir le but de ces demandes ; cela serait évidemment basé sur le volontariat sans aucune obligation de réponse de la part des utilisateurs.

4 Le désherbage des périodiques

4.1 Définition et histoire du désherbage

Selon l'ENSSIB, le désherbage est une « opération consistant à retirer des rayons d'une bibliothèque (physique ou virtuelle) des documents jugés inadéquats en fonction d'un ensemble de critères définis par la politique de développement des collections d'un établissement »⁵. Il est intéressant de constater que de tous temps les bibliothécaires ont été préoccupés par cette problématique : en 1689 déjà, Pierre Desmarais, le quatrième bibliothécaire du collège Mazarin, était autorisé par sa tutelle à « se défaire des livres doubles »⁶.

Dans la littérature professionnelle, cette notion apparaît seulement au 20^e siècle et d'abord aux Etats-Unis. Ce qui amène les riches universités américaines à envisager cette opération est la question de coût : « Les plus évidentes considérations économiques demandent que les livres peu utilisés soient conservés dans des bâtiments bon marché, construits sur des terrains peu chers. C'est un terrible gâchis que de stocker des livres faiblement consultés sur des terrains qui valent un million l'acre, ... », 1902⁷. Eugène Morel, visionnaire français, relève quant à lui en 1908 le coût du traitement et de l'entretien des livres : « Le plus grand nombre de livres n'augmente pas seulement le chemin à faire pour les trouver, et les rayons pour les mettre, et les bâtiments, et l'entretien des bâtiments, nettoyage et ce qui s'ensuit, mais rend plus difficiles le classement, les remaniements, plus long et plus coûteux le

⁵ <http://www.enssib.fr/le-dictionnaire/desherbage-0>

⁶ Voir le catalogue de l'exposition « De l'argile au nuage : une archéologie des catalogues (II^e millénaire av. J.C. – XXI^e siècle) » (2015). Paris : Bibliothèque mazarine ; Ed. des cendres ; Genève : Bibliothèque de Genève. P. 320

⁷ C.W. Eliot, « The division of a library into books in use, and books not in use, with different storage methods for the two classes of books », *Library journal*, 1902 (Réimpr. in *Collection management*, vol. 2, no 1, 1978)

catalogue »⁸. La littérature est relativement riche sur le désherbage des monographies, particulièrement en lecture publique ; elle l'est moins sur la question du désherbage spécifique des périodiques, même si l'on trouve quand même des documents, particulièrement des articles (cf. Bibliographie).

4.2 Le désherbage à la Bibliothèque de Genève

Jusqu'au début de notre siècle environ, ce mot était littéralement tabou à la Bibliothèque de Genève. Tout ce qui entrait était destiné à être conservé *ad vitam aeternam*.

La politique d'acquisition de la BGE a évolué en même temps que sa mission : suite au développement des bibliothèques universitaires, elle se concentre aujourd'hui sur les sciences humaines et s'organise autour de ses pôles d'excellence. La mission patrimoniale quant à elle a été réaffirmée en 2006 lorsque la « Bibliothèque publique et universitaire » a repris le nom de « Bibliothèque de Genève ».

Pour pouvoir appliquer la « politique sélective de conservation et la révision critique des collections » qui fait partie de sa politique documentaire, la BGE doit aujourd'hui se pencher sur les collections accumulées au fil des siècles afin d'étudier au cas par cas le bien-fondé de la conservation ou de l'élimination d'un document.

La collection patrimoniale, inaliénable, n'est pas concernée par cette opération de désherbage ; c'est le cas d'un certain nombre de titres de la collection qui nous intéresse qui sont issus du dépôt légal.

La collection générale mérite en revanche d'être étudiée de près afin de décider si l'on conserve un titre ou non ; il s'agit de la « révision critique des collections » mentionnée plus haut qui vise l'ensemble des collections constituées. Il faut également prendre en compte le coût d'entretien d'une collection (loyer, électricité, nettoyage, reliure, restauration, rangement, rayonnages), ainsi que le coût en personnel pour la gestion de la collection (catalogage, numérisation éventuelle, transport, etc.).

Le 14 mai 2008, le Conseil administratif de la Ville de Genève a pris acte « de la nécessité, pour la Bibliothèque de Genève (BGE) de mettre en œuvre une politique de conservation différenciée des collections »⁹.

Depuis 2014, un service responsable de la gestion des collections se charge de ce travail critique sur nos collections, dont la responsabilité est confiée à une bibliothécaire responsable placée sous l'autorité du conservateur chargé de la Collection générale.

4.3 Expérience d'autres bibliothèques genevoises et suisses romandes

Une enquête sur la pratique du désherbage de périodiques dans les bibliothèques de type académique ou patrimonial genevoises et romandes a été entreprise afin d'alimenter notre réflexion sur le problème posé dans cette étude. Elle a permis de

⁸ Eugène Morel (1869-1934) et la lecture publique : un prophète en son pays, éd. Par J.-P. Seguin, Bibliothèque publique d'information, 1994, P. 25

⁹ Voir annexe 2 « Extrait certifié conforme, Séance du Conseil administratif du 14 mai 2008 »

constater que la pratique du désherbage en est encore à ses débuts. Les questions posées ont essentiellement porté sur les critères de sélection et sur la destination des documents désherbés.

4.3.1 A Genève

A la **Bibliothèque du Musée d'ethnographie de Genève** (MEG), les périodiques étaient fondus dans le reste de la collection jusqu'en 2012 ; depuis cette date, ils sont traités d'une manière distincte.

On trouve trois grandes catégories de périodiques au MEG : les abonnements et échanges du MEG, le fonds Amoudruz et le fonds de la « Société suisse des américanistes ». Avant le déménagement, la responsable a proposé un choix de titres candidats au désherbage aux conservateurs, choix effectué essentiellement sur la base de deux critères : non pertinence ou doublets d'une autre collection genevoise. Ce qui a été désherbé a été soit proposé sur Swisslib (Liste de discussion suisse des spécialistes en information et documentation), et dans bien des cas a trouvé preneur, soit a été mis au pilon. Actuellement une politique d'acquisition est à l'étude dans laquelle le désherbage aura sa place.

La **Bibliothèque des Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève** (CJBG) ne désherbe pas ; elle n'a pas de politique documentaire formalisée.

La **Bibliothèque d'art et d'archéologie** (BAA) ne pratique aucun désherbage de périodiques.

La **Bibliothèque du Musée d'histoire naturelle** (MHN) a désherbé quelques périodiques au cas par cas ; les documents désherbés ont été proposés sur Euroback (Liste destinée à faciliter les échanges de doubles de périodiques entre bibliothèques et centres de documentation européens) pendant un mois, puis à leurs scientifiques pendant un mois. Ce qui n'a pas trouvé preneur a été mis au pilon.

La **Musicale**, l'un des quatre sites de la Bibliothèque de Genève, a procédé à une opération de désherbage et de tri - car tout n'était pas catalogué - en 2004 selon les critères suivants :

- non genevois
- non suisse
- déjà à la BGE, dans une autre bibliothèque genevoise ou suisse
- collection incomplète
- en mauvais état
- en langue étrangère.

A la **Bibliothèque de l'Université**, il y a eu par le passé sur les différents sites plusieurs opérations de désherbage d'envergure variable, mais pas toujours systématiques sur l'ensemble de l'Université. Le fait que des réflexions aient déjà été menées ou non dépend de la thématique des collections et des contraintes spatiales du site où sont déposées ces collections.

L'opération la plus courante a consisté jusqu'ici en un désherbage « light », plus précisément un refoulement qui se concrétise par une relégation vers un autre lieu de dépôt que les salles de lecture (transfert dans des magasins fermés sur le même site ou transfert au Dépôt des bibliothèques universitaires (DBU) et qui n'implique pas

forcément d'élimination. Souvent, ce transfert au DBU (donc vers un dépôt distant) tient compte de la disponibilité en version électronique des contenus, surtout pour les titres principalement de périodiques dont la bibliothèque a acheté des archives en ligne.

Les quelques cas d'élimination, qui restent marginaux, ont porté sur l'élimination de collections à double au sein de l'Université de Genève.

A noter qu'avec l'adoption d'une nouvelle politique documentaire de la Bibliothèque de l'UNIGE en janvier 2015, le désherbage s'inscrit désormais comme une opération courante dans le développement des collections¹⁰.

4.3.2 Dans les autres villes suisses romandes

La **Bibliothèque cantonale de Fribourg** ne pratique aucun désherbage.

La **Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne** (BCUL) - site Riponne n'a pas pour le moment de pratique établie de désherbage, mais cela fait partie de ses préoccupations majeures pour des questions de place et de bon développement de ses collections.

La **Médiathèque Valais** (MV) déménagera dans de nouveaux locaux au début de l'année 2016, et l'accroissement des collections plus rapide et plus important que prévu l'oblige à envisager un désherbage des périodiques.

Les critères ne sont pas encore définis hormis le critère d'exclusion concernant les « Vallesiana » qui relèvent de la mission patrimoniale de la MV ; par ailleurs, un grand travail de dépouillement d'articles sur le Valais a été fait par des générations de bibliothécaires dans des revues non valaisannes et ces numéros devront être conservés.

Les critères de désherbage envisagés concernent les revues numérisées d'une part, et les revues dont il existe un ou plusieurs autres exemplaires dans le Réseau romand (RERO) d'autre part.

La **Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel** a formalisé une « Procédure de désherbage des périodiques et définition de la conservation » en août 2013¹¹ : « La conservation est évaluée en fonction des missions de la bibliothèque et de la cohérence des fonds, de l'accessibilité en ligne et de la conservation dans d'autres bibliothèques ».

La mission patrimoniale à l'égard des « Neocomensia » exclut ces documents du désherbage. Ce qui relève de leurs pôles d'excellence est également conservé, ainsi que les documents dits « classiques de culture générale ou scientifique ». Les derniers critères définissent les périodiques à conserver ou non en fonction des collections existantes en Suisse d'une part et à l'étranger d'autre part.

Les candidats au désherbage sont proposés sur Swisslib et au sein du Réseau des bibliothèques neuchâteloises et jurassiennes.

¹⁰ Voir §3.2, <https://www.unige.ch/dis/politique-documentaire/traitement>.

¹¹ Voir Annexe 3 « Procédure de désherbage des périodiques et définition de la conservation de la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel »

4.4 Programme national de conservation des périodiques scientifiques étrangers

La « Coopération en archivage des périodiques imprimés »¹² a été définie par la Conférence des bibliothèques universitaires suisses (CBU) en 2006 et appliquée à partir du premier janvier 2007. Elle défend les principes suivants, extraits du document de la CBU :

« Les bibliothèques suisses rattachées à la CBU/KUB s'efforcent d'archiver en coopération leurs collections de périodiques imprimés. Il s'agit en particulier de garantir que la conservation du „dernier exemplaire imprimé“ d'un périodique scientifique étranger vivant, paraissant au moins une fois par année sous forme imprimée, soit coordonnée et contrôlée.

Des procédures analogues s'appliquent dans le cas où des bibliothèques doivent ou souhaitent éliminer des périodiques qui ne paraissent plus. »

Pour atteindre cet objectif, la CBU a défini trois catégories de bibliothèques : les « Bibliothèques sans obligation d'archivage », les « Bibliothèques avec obligation d'archivage » et les « Bibliothèques avec obligation de centrales spécialisées ». La BGE appartient à la seconde catégorie, ainsi que le stipule cet extrait du Rapport annuel de 2011 :

« La BGE participe au projet de conservation partagée des périodiques scientifiques étrangers en Suisse, initié par la Conférence des bibliothèques universitaires suisses (CBU). La BGE engagera sa responsabilité pour la conservation à long terme de certains titres, d'un intérêt particulier (liés à ses pôles d'excellence). Cet engagement est garanti par la Ville de Genève. »

La Bibliothèque de Genève s'est donc engagée à archiver certains périodiques portant sur la Réforme et les Lumières. La collection entreposée au Dépôt du Seujet sur laquelle porte ce travail recense uniquement des périodiques scientifiques et n'est de ce fait pas concernée par cet engagement.

5 Procédure de désherbage

5.1 Critères de sélection pertinents pour à cette collection

Une réflexion a été menée afin de définir un certain nombre de critères permettant de prendre la décision de désherber un titre.

¹² Voir http://www.kub-cbu.ch/fileadmin/kub-cbu/Projekte_public/Koop_Print-Archivierung/KPA_Dok1_Grundlage-fr-071.pdf

❖ Critères de dates

A la BGE, le département du livre ancien s'occupe de tous les documents antérieurs à 1850 ; le sort de tous les périodiques de cette collection édités avant cette date sera décidé par le conservateur de ce département (voir explication détaillée au point 5.2). Il faudra également statuer sur le sort des collections dont les dates chevauchent la date limite.

❖ Critères matériels

- Mauvais état physique d'un document, papier acide, moisissures.
- Usure et dégradation du document, pages déchirées ou annotées.

❖ Critères de langues

On distinguera trois types de langues à la BGE :

- les langues d'usage courant (français, allemand, italien, anglais, espagnol, etc.)
- les langues moins accessibles (russe, finnois, hongrois, suédois, danois, etc.)
Remarque : certaines langues comme le russe entrent à la BGE dans les langues difficiles dans le domaine des sciences exactes, mais pas dans les autres domaines ; la BGE possède par exemple un important fonds russe
- les autres langues, qui n'entrent pas dans les deux premières catégories

❖ Critères de complétude

Un état de collection trop lacunaire ne présente pas beaucoup d'intérêt ; c'est le cas de nombre de titres de cette collection, et parmi eux nombreux sont les titres ne comptant qu'un ou deux fascicules. Cela s'explique sans doute par le fait que jusqu'à une période relativement récente, tous les « spécimens » envoyés à la BGE comme publicité étaient archivés. Il faut cependant appliquer ce critère avec prudence :

- il faut estimer un état de collection en terme de pourcentage : en effet, un seul volume, s'il est seul à avoir paru, représentera le 100% de la collection ;
- il faut tenir compte des changements de titres et estimer un état de collection dans sa totalité.

❖ Critères intellectuels

Avec l'évolution de notre politique d'acquisition, les sciences exactes n'ont plus de raison de figurer au catalogue de la BGE : « Un document peut être excellent en lui-même, mais sans intérêt pour la collection, parce qu'il ne correspond pas, ou plus, à l'orientation du fonds. La politique d'acquisition évolue... La révision des collections permet d'ajuster le rétrospectif sur le courant, en retirant ce qui n'est plus

pertinent. »¹³

En parallèle, il faut également prendre en compte l'« utilité (d'un titre) pour le public desservi¹⁴ » ; dans cette collection, les périodiques de médecine sont les plus consultés. Ce constat se base sur le témoignage des deux collègues chargés d'aller chercher les documents depuis plus de dix ans dans ce dépôt. Cette collection recense de nombreux titres anciens qui relèvent aujourd'hui de l'histoire de la médecine. Cependant, se fier à la consultation de certaines disciplines n'est pas forcément un critère probant dans le sens où un seul chercheur peut donner l'impression qu'une discipline est plus consultée qu'une autre : il y a eu pendant une longue période à la BGE une chercheuse en histoire de la médecine qui a consulté de nombreux périodiques de médecine pendant des années ; depuis qu'elle a quitté Genève, la demande a diminué.

❖ Critères d'accessibilité sous forme numérisée

L'existence d'une version numérisée d'un titre offre un support de substitution qui pèsera lourd dans la balance de décision quant à l'avenir de l'édition imprimée ; la conservation numérique en est encore à ses débuts et soulève de nombreuses questions mais de plus en plus d'initiatives de grandes institutions permettent d'être raisonnablement optimistes.

❖ Critères de redondance

Dans le cadre du « Programme national de conservation des périodiques scientifiques étrangers », si une autre bibliothèque suisse s'est engagée à conserver un titre, cela libère la BGE de la responsabilité de le conserver.

Par ailleurs, si une autre bibliothèque genevoise ou romande possède le périodique, une concertation permettra de décider le désherbage d'un titre si l'autre bibliothèque souhaite conserver le titre ; le prêt entre bibliothèques peut offrir dans ce cas une alternative intéressante.

❖ Critères d'usage

Ainsi que cela a été déjà dit dans la description de la collection, il n'existe pas de statistiques précises de consultation ou d'emprunt ; ce critère ne peut donc pas être pris en compte.

¹³ GAUDET, Françoise (dir.) et LIEBER, Claudine (dir.), 2013. Désherber en bibliothèque. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie. ISBN 9782765413813, p. 34

¹⁴ GAUDET, Françoise (dir.) et LIEBER, Claudine (dir.), 2013. Désherber en bibliothèque. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie. ISBN 9782765413813, p. 59

5.2 Grille d'évaluation

Depuis 2014, date à laquelle des moyens ont été mis en place à la BGE pour que le désherbage fasse partie intégrante de la gestion des collections, une bibliothécaire consacre chaque semaine du temps au désherbage. Celui de la collection qui fait l'objet de cette étude est prévu à relativement court terme.

On peut diviser cette collection en quatre catégories :

- ❖ 1) En vertu de la Loi sur le dépôt légal, ce qui est édité à Genève sera conservé, quels que soient l'état physique des documents et/ou l'état de collection du périodique.

- ❖ 2) Ce qui est antérieur à 1850 sera transmis au Département du livre ancien. Le Conservateur responsable, Monsieur Thierry Dubois, ne pense pas qu'il faille désherber les imprimés anciens (antérieurs à 1850), autrement dit qu'il faille les traiter comme les autres. Il aurait tendance à tout garder, même les collections incomplètes qui n'entrent pas dans nos pôles d'excellence, simplement parce que ces documents sont rares et qu'il est rare aussi qu'une institution possède une collection sans lacunes.

Ces fragments de collection dispersés peuvent former une collection plus ou moins complète si on les réunit. Un exemple intéressant est celui de la « Gazette de Berne », intitulée véritablement « Nouvelles de divers endroits », une gazette du 18^e siècle largement diffusée dans le Pays de Vaud. Il y a quelques années, la Stadt- und Universitätsbibliothek (StUB) a voulu la numériser intégralement¹⁵. N'ayant pas de collection complète, elle fut très heureuse de trouver quelques numéros isolés à la BGE, ainsi que dans d'autres bibliothèques romandes (Morges, Yverdon, Vevey) afin de compléter sa collection ; on peut toutefois se demander suite à cette numérisation, s'il ne serait pas judicieux de proposer nos numéros isolés à la StUB afin d'avoir une unique collection imprimée la plus complète possible en Suisse, plutôt que des fragments de collection épars.

Un autre exemple intéressant est celui de la médecine qui est le domaine le mieux représenté du fonds ancien (un quart des fonds antérieurs à 1900 de la BGE selon le *Répertoire des fonds imprimés anciens de Suisse*, ou encore 70 % des sciences tous siècles confondus), notamment parce que la Bibliothèque de la Faculté de médecine de l'Université, dès sa fondation en 1876, a donné ses ouvrages à notre bibliothèque¹⁶.

Pour ces raisons historiques, liées à la constitution des collections, quand bien même la médecine ne fait plus partie de nos sujets d'excellence, le conservateur responsable des imprimés anciens pense qu'il ne faudrait pas éliminer inconsidérément.

Si l'on voulait cependant se débarrasser de collections vraiment trop lacunaires, il faudrait chercher à les placer.

¹⁵ <http://www.digibern.ch/katalog/gazette-de-berne>

¹⁶ Dubois, Thierry (1996) : « Comme des tuteurs à l'égard de leur pupille... », les fonds d'imprimés anciens. Dans : Danielle Buyssens, Thierry Dubois, Jean-Charles Giroud et Barbara Roth-Lochner (éd.) : *Patrimoines de la Bibliothèque de Genève : un état des lieux du XXI^e siècle*. Genève. Slatkine, pp. 68-73.

Pour la médecine par exemple, il faudrait voir ce que possède l'Institut d'histoire de la médecine à Lausanne et leur proposer nos fragments de collections, ou regarder, par cercles concentriques, ce qui est ailleurs à Genève, en Suisse romande ou dans le reste de la Suisse, et ventiler les numéros épars dans des institutions qui ont des collections plus complètes que la BGE.

- ❖ **3) Les périodiques « non-genevois »**, mais qui émanent de sociétés ou associations suisses romandes ou suisses englobant Genève, seront analysés sur la base de deux critères seulement, celui de complétude, et celui de redondance. En effet, dans la mesure où il peut être question de Genève, le critère intellectuel ne sera plus pris en compte car l'intérêt régional sera prioritaire.

Si le titre se trouve dans une autre bibliothèque genevoise de conservation, il pourra être désherbé ; si le titre se trouve dans une autre bibliothèque genevoise sans mission de conservation, ou pas du tout à Genève, il sera conservé.

Notons qu'à Genève, la Bibliothèque de l'Université n'a pas de mission de conservation¹⁷ ; les Bibliothèques du Musée d'histoire naturelle, la Bibliothèque des Conservatoire et Jardin botaniques et la Bibliothèque d'art et d'histoire ont en revanche une mission de conservation.

Un test a été fait sur quelques titres suisses pris au hasard dans la liste des titres déposés au Dépôt du Sujet 1. Le tableau ci-dessous décrit les critères utilisés ; les numéros indiquent l'ordre dans lequel ces critères ont été pris en compte.

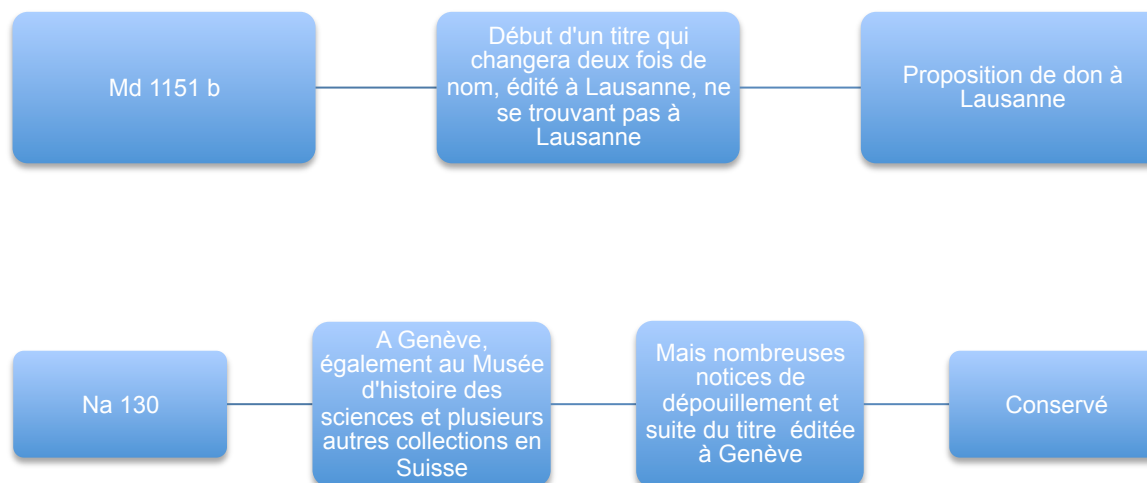
Plus bas, trois exemples pris parmi ces quatre titres expliquent la décision prise sur la base de ces critères.

Echantillonnage de titres romands ou suisses Critères de désherbage - Test pratique

Cote	Titre	État de collection	Redondance	Complétude
Md 1151 b	Bulletin de la Ligue contre la vivisection et pour le droit des animaux : organe suisse romand contre la vivisection	No 2(1950) - no 15(1953)	1	2
Na 130	Bulletin de la Société médicale de la Suisse romande	Année 2(1868)-14(1880)	1 (2x à GE, Musée d'histoire des sciences)	
Na 782	Gazette d'hygiène et de médecine de la Suisse romande	1(1916)-2,10(1917)	1	
Na 782	Gazette d'hygiène, de médecine et de sciences sociales de la Suisse romande	2,11(1917)-3,12(1918) ; 4(1919)-5(1920) Prêt différé * 6,10(1921)	1	

¹⁷ Voir Annexe 4 « Charte de la Bibliothèque de l'Université de Genève »

Exemples de décisions sur la base des critères pris en compte dans le tableau des titres romands ou suisses



- ❖ **4)** Tous les périodiques qui restent seront traités en tenant compte des critères de langues, intellectuels, de redondance, matériels, de complétude et d'accessibilité numérique, mais sans ordre préétabli de ces critères. Il est en effet intéressant de noter que lors du test fait sur un échantillonnage d'une dizaine de titres, il n'est absolument pas possible d'appliquer toujours le même ordre dans ces critères.

Pour certains titres, le seul critère de complétude suffit à prendre une décision, lorsque l'on a par exemple un seul fascicule d'une collection (voir cote Na 683a).

Pour d'autres titres, le seul critère intellectuel suffira (voir cote Kb 536).

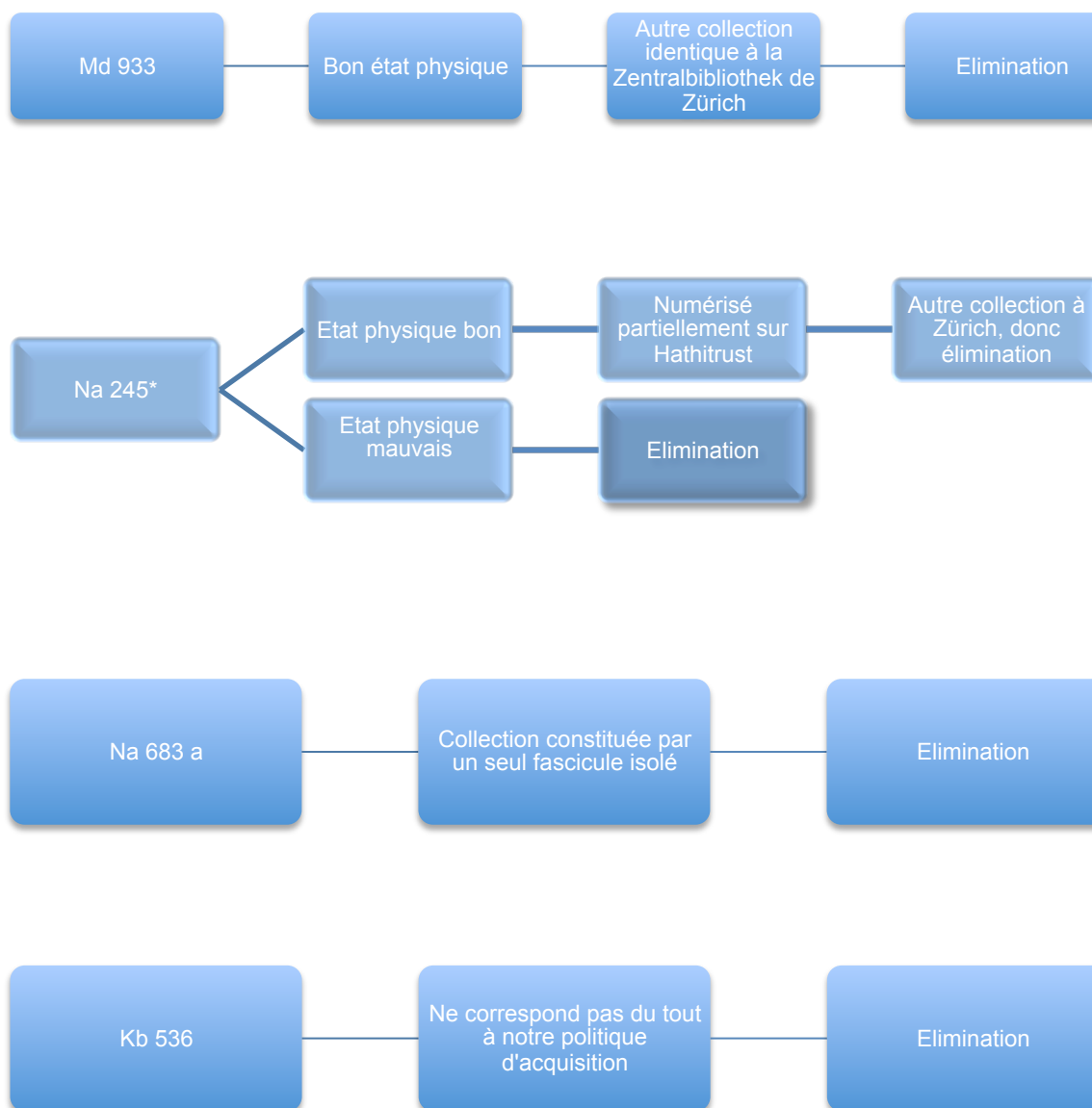
On constate donc que le désherbage de périodiques ne peut en aucun cas être réalisé de manière systématique en suivant une procédure identique pour chaque titre ; il doit impérativement être effectué titre par titre, par des personnes connaissant aussi bien la bibliothèque que les collections. Il est intéressant de noter que pour cette collection de périodiques en sciences exactes, on aurait pu imaginer de prime abord qu'elle serait plus simple à traiter en terme de désherbage qu'une collection de périodiques en sciences humaines car les sciences exactes ne font plus partie des points forts des collections de la BGE ; toute la difficulté réside dans le fait que l'histoire des sciences en revanche en fait partie et que nombre de titres de cette collection entrent dans cette catégorie.

Pour cette dernière catégorie de périodiques, un test a également été fait sur des exemples choisis de manière aléatoire ; le tableau ci-dessous montre quels critères ont été utilisés et dans quel ordre ils ont été pris en compte. Il est suivi par les décisions prises pour trois de ces titres.

Echantillonnage de quelques titres sans particularité
Critères de désherbage - Test pratique

Cote	Titre	État de collection	Langue	Intérêt intellectuel	Redondance	État physique	Complétude	Numérisation
NA 245*	Anzeiger der K. K. Gesellschaft der Aerzte in Wien	1871-1885		3		1		2
Kb 536	Annual report of the director for the year ... / The Philippine waether Bureau, Manilia central Observatory	1901-1921		1				
Na 1149	Trudy voronezskogo medinstituta	1(1932)-5(1935)	3	4		1	2	5
Md 933	Skandinavisches Archiv für Physiologie	1(1889)-83(1940)	4	3	5	1	2	6
Na 680	Jahresbericht über die Leistungen und Fortschritte im Gebiete der Ophtalmologie	Jg. 1(1872)-44(1913)		4	2	1		3
Na 687	Archiv für Kinderheilkunde	1(1880)-4(1883); 45(1906) - 46(1907)			2		1	
Na 683 a	Bulletin de la Société royale de médecine publique du royaume de Belgique	15,1(1897)					1	
Lb 576	Journal of the Faculty of Science, Hokkaido University. Series 3, Chemistry	Vol .1,no 1(1930)					1	
La 1146	Revue d'acoustique	Vol. 1(1932)-vol. 7(1938)		2	1		3	

Exemples de décisions sur la base des critères pris en compte dans le tableau de titres sans particularité



5.3 Sort des documents éliminés

Lorsque la décision de désherber un titre sera prise, la collection, si elle n'est pas trop lacunaire ou en mauvais état, sera dans un premier temps proposée à une autre bibliothèque genevoise de conservation, puis à une autre bibliothèque suisse par le biais du « Portail suisse des périodiques » (PSP), qui indique les bibliothèques s'étant engagées à archiver un titre. Si aucune bibliothèque suisse ne s'est engagée à

archiver le titre, la collection sera éventuellement proposée à la bibliothèque du canton éditeur.

Au vu des disciplines recensées dans ce dépôt du Seujet, les bibliothèques susceptibles d'être intéressées par les périodiques qui seront désherbés sont à Genève la Bibliothèque du Musée d'histoire naturelle, la Bibliothèque des Conservatoire et Jardin botanique et la Bibliothèque de l'Institut Ethique Histoire Humanités qui dépend du Centre médical universitaire (CMU), et à Lausanne, l'Institut d'histoire de la médecine.

Si aucune bibliothèque suisse n'est intéressée et dans les cas, sans doute relativement rares, où une collection serait en bon état et relativement complète, il pourra être envisagé de proposer le titre à la vente, à des sociétés comme « Schmidt periodicals » par exemple¹⁸.

Enfin si une collection n'entre dans aucune catégorie ci-dessus, ou est trop lacunaire ou/et dans un trop mauvais état, elle sera détruite.

5.4 Traitement des volumes éliminés (marques de propriété, cotes, etc.) et traces de l'élimination

Une procédure existe pour le désherbage de chaque type de document (Cf. annexe 5). La marche à suivre y est décrite dans le détail avec les différentes opérations à effectuer sur différents documents.

Un « Journal des sorties » a été établi dès le début du désherbage à la BGE, soit en 2008, qui est alimenté scrupuleusement au fur et à mesure que les décisions de désherber des documents sont prises (Cf. annexe 6). Ce précieux outil permet de constater que la pratique du désherbage est maintenant bien implantée à la BGE, au vu de l'augmentation du nombre de documents désherbés d'année en année.

De manière générale, lors du désherbage d'un titre de périodique, il faudra être attentif aux volumes de la série catalogués à leur titre propre ainsi qu'à toutes les notices de dépouillement.

6. Conclusion

La pratique du désherbage des périodiques varie énormément selon le type de bibliothèque : de lecture publique, académique, scientifique, patrimoniale ou de conservation. La Bibliothèque de Genève cumule ces différents statuts, et cela ne simplifie pas cette opération, déjà ardue lorsqu'elle porte sur une collection à vocation

¹⁸ <http://www.periodicals.com/index.html>

unique.

Le choix de cette collection de périodiques scientifiques pour l'établissement de critères de désherbage a été fait dans l'idée que cela constituerait une bonne base de réflexion pour le désherbage de périodiques en sciences humaines qui forment l'essentiel des collections de cette bibliothèque âgée de plus de quatre siècles et demi, et qui doit faire face à un cruel manque de place. Avec plus de 50 kilomètres linéaires de rayonnage et l'accroissement de ses collections, le désherbage représente un début de solution à ce problème difficile à résoudre dans toutes les bibliothèques.

Entrepris à la BGE depuis quelques années seulement, timidement d'abord – on ne change pas une pratique séculaire sans prudence et tâtonnements –, et activement depuis 2014, le désherbage de certains titres de périodiques a déjà été réalisé, mais sans que cela ait fait l'objet d'une réflexion propre au désherbage de périodiques.

Au fil de la réflexion menée autour de cette collection, la difficulté d'établir des critères appliqués de manière systématique dans un ordre précis est apparue clairement ; il est tout simplement impossible de procéder d'une telle manière. Chaque titre a ses propres spécificités et il est indispensable de réfléchir au cas par cas avant de prendre une décision.

Dans cette collection essentiellement rétrospective, une difficulté au moins nous est épargnée : en effet il n'est pas question de « désélection », c'est-à-dire d'interruption d'abonnements qui constituerait la toute première étape du désherbage éventuel d'un titre. Il faudra y réfléchir désormais lors de chaque interruption d'abonnement, car qui dit fin d'un abonnement amène nécessairement à se poser la question du sort de la collection existante. Dans ces cas-là aussi, la décision se prendra au cas par cas.

Cette problématique du désherbage des périodiques mérite que l'on prenne un peu de hauteur...

La Grèce, par sa pensée, nous porte depuis des siècles. Deux petites phrases, qui n'ont pas pris une ride malgré leur très grand âge, pourraient synthétiser la posture à avoir devant le désherbage :

« Πάντα ῥεῖ καὶ οὐδὲν μένει », *Panta rhei kai ouden menei*, soit « tout coule et rien ne demeure »... Héraclite entendait par là qu'il n'y a de réel que le changement... Dans le monde des bibliothèques, on peut s'appuyer sur cette idée pour considérer que par leur forme ou par leur contenu, « certains » documents ne sont plus d'actualité et deviennent de ce fait des candidats au désherbage. Le mot « certains » est fondamental car cela ne pourra toutefois jamais s'appliquer à l'intégralité d'une collection... Nous avons en effet un devoir de conservation vis-à-vis de nos concitoyens et de notre public et il est parfois cornélien de décider de l'avenir d'un document.

« Μηδὲν ἄγαν », *Meden agan*, maxime inscrite sur le fronton du temple de Delphes signifie littéralement « Rien de trop », que l'on pourrait traduire par « de la mesure en tout »... Sans doute ce proverbe existe-t-il dans nombre de cultures tant ces deux petits mots grecs sont empreints de sagesse...

Toute bibliothèque a le devoir de mener une gestion efficace de ses collections qui comprend le désherbage, et peut-être qu'en gardant à l'esprit ces deux petites maximes grecques, le bon équilibre sera trouvé.

Enfin, cette délicate opération requiert une grande connaissance des fonds de la bibliothèque ainsi que de sa mission et il est absolument impératif de la confier à des professionnels chevronnés dont le savoir et l'expérience leur permettront de prendre

le temps de la réflexion nécessaire à la bonne décision pour chaque titre, en demandant conseil à des spécialistes des disciplines concernées en cas de besoin. Nul n'est infallible, mais il est primordial de se donner au moins les moyens de réaliser cette opération dans les meilleures conditions possibles. L'opération de désherbage implique une prise de risques, mais si toutes les précautions sont prises cela peut donner une belle énergie aux collections restantes : le gain de place et la meilleure accessibilité aux documents généreront un gain de temps, des économies d'argent et une meilleure pertinence des collections.

Ainsi le désherbage, élément clef de la gestion d'une collection nous offre un visage positif, voire séduisant...

Bibliographie

Andrews, Susan M. ; Hayes, Sandra K. (2013) : Imagine more space in your library! : weeding bound periodicals". Dans: Proceedings of the Charleston Library Conference, PP. 127-130 : <http://dx.doi.org/10.5703/1288284315245>

Buyssens, Danielle (2006) : Patrimoines de la Bibliothèque de Genève : un état des lieux au début du XXI^e siècle / textes réunis par Danielle Buyssens, Thierry Dubois, Jean-Charles Giroud et Barbara Roth-Lochner. Genève. Slatkine

Désherbage / élagage P : désherber, élaguer les périodiques en bibliothèque : critères et apports de la conservation partagée (2014) : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/64534-desherbage-elagage-desherber-elaguer-les-periodiques-en-bibliotheque>

Gaudet, Françoise (2013) : Désherber en bibliothèque : manuel pratique de révision des collections / sous la dir . de Françoise Gaudet et Claudine Lieber. Paris. Ed. du Cercle de la Librairie

Gaullieur, Eusèbe Henri (2003) : Histoire et description de la Bibliothèque publique de Genève. Sierre. Ed. à la carte. Reprod. de l'éd. de: Neuchâtel : Impr. H. Wolfrath, 1853

Jacquesson, Alain (2015) : Les bibliothèques à Genève : essai de chronologie 1478>2014. Genève. L'Esprit de la lettre éditions

McKinley Parrish, Marilyn (1996) : Deselection of inactive serials or what to do when it's already dead. Serial reviews, vol. 22, issue 3, pp. 49-59

Marcacci, Marco (1987) : Histoire de l'Université de Genève, 1559-1986 ; [conçu et réalisé par Justin Thorens, Louis Binz, Bernard Ducret, Olivier Fatio, Jean-Claude Favez, Denis Bertholet, Nicolas Bouvier]. Genève. Université de Genève

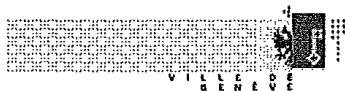
Shouse, William Joseph Thomas Daniel L. (2012) : Rules of thumb for deselecting, relocating, and retaining bound journals. Collection building, vol. 31, issue 3, pp. 92-97

Tsioli Bodenmann, Marianne (2003) : Constitution et histoire des cotes actuelles du Département des imprimés de la BPU. Rapport annuel / Bibliothèque publique et universitaire, Bibliothèque musicale, Institut et Musée Voltaire, pp. 21-28

Annexe 1 : Extrait du tableau excell du récolement 2013

fk_travee	tablette	cote	Suffixe debut	Suffixe fin	format	libre	Longueur libre	Longueur occupee	hauteur	profondeur	nb_UM
3/30.22/31/F	1	Ka	428	430	V/25-30 cm			1,19	0,25	0,33	33
3/30.22/31/F	2	Ka	430	430	T/20-25 cm			1,19	0,22	0,33	35
3/30.22/31/F	3	Ka	430	432	V/25-30 cm			1,19	0,27	0,33	28
3/30.22/31/F	4	Ka	431	431	V/25-30 cm			1,19	0,28	0,33	34
3/30.22/31/F	5	Ka	431	523	V/25-30 cm			1,19	0,28	0,33	43
3/30.22/31/F	6	Ka	523	524	V/25-30 cm			1,19	0,25	0,33	44
3/30.22/32/B	1	Ka	524	524	T/20-25 cm			1,19	0,24	0,33	40
3/30.22/32/B	2	Ka	524	524	V/25-30 cm			1,19	0,25	0,33	30
3/30.22/32/B	3	Ka	524	524	V/25-30 cm			1,19	0,27	0,33	43
3/30.22/32/B	4	Ka	524	524	V/25-30 cm	1	0,25	0,94	0,27	0,33	12
3/30.22/32/B	5	Ka	619	743	V/25-30 cm			1,19	0,25	0,33	29
3/30.22/32/B	6	Ka	743	743	V/25-30 cm			1,19	0,27	0,33	33
3/30.22/32/C	1	Ka	743	743	V/25-30 cm	1	0,42	0,77	0,27	0,33	10
3/30.22/32/C	2	Ka	752	752	T/20-25 cm			1,19	0,22	0,33	23
3/30.22/32/C	3	Ka	752	752	T/20-25 cm			1,19	0,23	0,33	19
3/30.22/32/C	4	Ka	752	752	T/20-25 cm	1	1,19	0	0,23	0,33	16
3/30.22/32/C	5	Ka	752	752	T/20-25 cm			1,19	0,23	0,33	20
3/30.22/32/C	6	Ka	752	807	V/25-30 cm			1,19	0,27	0,33	27
3/30.22/32/D	1	Ka	807/a	811	V/25-30 cm	1	1,19	0	0,27	0,33	13
3/30.22/32/D	2	Ka	811	811	V/25-30 cm			1,19	0,27	0,33	13
3/30.22/32/D	3	Ka	814	817	V/25-30 cm	1	0,55	0,64	0,27	0,33	11
3/30.22/32/D	4	Ka	817	824	V/25-30 cm			1,19	0,27	0,33	26
3/30.22/32/D	5	Ka	827/a	827	V/25-30 cm	1	0,32	0,87	0,27	0,33	26
3/30.22/32/D	6	Ka	829	836	X/30-35 cm			1,19	0,31	0,33	25

Annexe 2 : Extrait certifié conforme, Séance du Conseil administratif du 14 mai 2008



Ref n° 34

EXTRAIT

CERTIFIÉ CONFORME SÉANCE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

du 14 mai 2008

Le Conseil prend acte de la nécessité, pour la Bibliothèque de Genève (BGE), de mettre en œuvre une politique de conservation différenciée des collections.

Il délègue au Directeur de la BGE la responsabilité d'éliminer des documents des collections de cette institution dans les cas particuliers suivants :

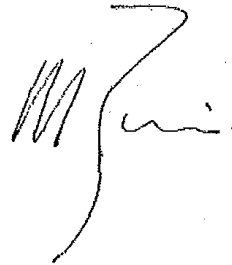
- documents en mauvais état, impropres à la consultation, dont on peut retrouver un équivalent (nouvelle édition, document similaire) ;
- usuels, qui peuvent être remplacés par des documents d'usage similaire (dictionnaires de langues par exemple, ou encyclopédies) ;
- ouvrages dépareillés et exemplaires multiples superflus ;
- bibliographies courantes (du type « livres disponibles » en particulier), catalogues périmés (listes d'acquisitions), etc ;
- tout document dont la conservation est assurée par une autre institution dont c'est la responsabilité, dans le cadre d'une politique de conservation partagée. La BGE prend la décision d'éliminer lorsqu'elle dispose de garanties suffisantes de la part de ses partenaires. Les bibliothèques scientifiques de la Ville de Genève sont des partenaires privilégiés, mais la mise en œuvre d'une politique de conservation partagée à la BGE prendra également en compte la politique suisse à ce sujet. Réciproquement, elle doit pouvoir prendre des engagements auprès de ses partenaires suisses ;
- documents dont le contenu ne relève plus de la politique documentaire de la BGE.

Le Directeur de la BGE prend sa décision sur la base d'une proposition motivée d'un conservateur.

Toute action de désherbage est préalablement soumise au Contrôle financier.

Les méthodes d'élimination proposées sont, par ordre de préférence :

- le don à d'autres institutions (les frais engagés sont à la charge du donataire) ;
- la vente (libraires-antiquaires, bouquinistes, ...) ;
- l'élimination physique (pilon) lorsque les documents ne peuvent être ni cédés, ni vendus.



L'adjoint du Directeur général :
Olivier G. Burri

Le 21 mai 2008

Diffusion :
Sandrine Salerno, Patrice Mugny

Département 1, Département 3
BGE, CFI
Dossiers

Annexe 3



AC / 29.08.2013

Procédure de désherbage des périodiques et définition de la conservation

Cette procédure décrit les différentes étapes lors de désherbage de périodiques. En corollaire, elle sert à définir la politique de conservation d'un titre de périodique.

1. Relever pour chaque titre les informations suivantes

- Cote, titre, lieu d'édition, état de collection à la BPUN, mètres linéaires occupés
- Liste des bibliothèques RBNJ conservant le titre avec état de collection
- Liste des bibliothèques romandes ou canton, y compris BN conservant le titre ; si titre étranger, contrôler les bibliothèques alémaniques et tessinoises
- Accessible en ligne : depuis quand ; payant oui/non ; Consortium oui/non

2. Soumettre le titre à la direction pour une première appréciation

- Les critères d'évaluation sont les suivants
- La conservation est évaluée en fonction des missions de la bibliothèque et de la cohérence des fonds, de l'accessibilité en ligne et de la conservation dans d'autres bibliothèques
 - Neocomensia du bas -> garder
 - Neocomensia du haut -> conservation à évaluer avec la Chaux-de Fonds
 - Massif jurassien -> conservation à évaluer au sein du RBNJ
 - Pôle d'excellence de la BPU (Rousseau, XVIIIe, gastronomie)->conservation
 - Classique de culture générale ou scientifique -> garder
 - Helveticat : seule la BPU le possède en suisse en sus de la BN -> garder
 - Helveticat seule la BPU le possède au sein du RBNJ -> conservation à évaluer au sein du RBNJ (la décision dépend du nombre de bibliothèque le conservant)
 - Etranger : seule la BPU le possède en suisse -> conservation à évaluer
 - Etranger : seule la BPU le possède au sein du RBNJ -> conservation à évaluer

au sein du RBNJ

- Elaborer une proposition de conservation documentée
3. Soumettre la proposition de conservation au groupe acquisition pour décision
 4. Soumettre la proposition finale pour décision au Directeur de la BPUN
 5. Proposer les collections à éliminer sur Swisslib et au sein du RBNJ (délais de 2 semaines à 1 mois)
 - Priorité est donnée aux bibliothèques souhaitant les collections
 - Les collections doivent être retirées à la BPU (la BPU ne fait pas d'envoi ni de transport. Fixer un délai.
 - Les collections données doivent porter le timbre « éliminé » si les volumes sont reliés ; si ce sont des portes-feuilles, les repreneurs doivent être averti que les numéros ont le timbre de la BPU.
 6. Elimination physique des collections restantes
 - Pour chaque titre il est décidé du lieu de son élimination : déchèterie ou usine d'incinération(destruction au tarif des documents confidentiels)
 - Les étagères libérées sont annoncées au responsable des magasins (AC)
 7. Mise à jour des données dans le catalogue et dans le bulletinage. Attention, si nécessaire mettre à jour les informations dans les articles qui auraient été dépouillés.
 8. Pour chaque titre, il est établi un protocole des décisions y compris des critères qui ont mené à leur élimination ou leur conservation. En cas de don de la collection, indiquer les institutions receveuses. Ce protocole est conservé dans le cadre de la gestion des périodiques.

Annexe 4 : Charte de la Bibliothèque de l'Université de Genève

LA BIBLIOTHEQUE DE L'UNIVERSITE DE GENEVE

CHARTRE

La Bibliothèque de l'Université de Genève est l'une des grandes bibliothèques universitaires de Suisse. Elle collabore étroitement avec les bibliothèques scientifiques et des organisations professionnelles sur le plan régional, national et international, afin notamment de mutualiser des ressources ou des infrastructures et d'accroître l'éventail et l'expertise des services qu'elle dispense à son public.

De par son engagement, son positionnement et sa visibilité, elle contribue au rayonnement de l'Université de Genève.

Mission

La Bibliothèque de l'Université a pour mission d'offrir un éventail complet de ressources et de services documentaires à la communauté universitaire et à la cité en réponse à leurs besoins en matière de recherche, d'enseignement et d'étude.

Elle axe son développement autour des domaines d'enseignement et de recherche ainsi que des pôles d'excellence et des domaines d'expertise de l'Université, favorisant ainsi le partage des savoirs et l'accès à l'information virtuelle ou physique. Ses principes d'action, consignés dans une politique documentaire formalisée validée par le Rectorat, font l'objet d'une directive institutionnelle.

La Bibliothèque de l'Université propose une large gamme de services qui s'adapte aux pratiques évolutives de ses usagers comme aux besoins propres des disciplines, tout en visant à la cohérence de ses fonds documentaires.

Elle se construit dans une logique de complémentarité entre des services offerts à distance et ceux proposés sur ses sites. Elle entend offrir à chacun de ses usagers le soutien nécessaire à la réussite de ses études, de son enseignement ou de ses recherches scientifiques, professionnelles et personnelles.

La Bibliothèque de l'Université participe à la conservation des documents issus de l'enseignement et de la recherche scientifique des membres de l'Université. Elle valorise ces ressources en tant que capital scientifique de l'Université en les diffusant et les rendant accessibles par le biais notamment de son Archive ouverte.

Vision

La Bibliothèque de l'Université favorise la diffusion des savoirs, le partage des connaissances et promeut l'accès libre à la documentation scientifique.

Elle tire parti des progrès rapides des technologies de communication pour offrir un accès démultiplié aux ressources d'information, quelles que soient leurs modalités d'accès et d'exploitation.

La Bibliothèque de l'Université constitue à la fois un lieu d'étude, de travail et de vie qui favorise la réussite des étudiant-e-s. Ils et elles doivent y trouver un ensemble organisé de ressources documentaires totalement intégrées dans leur environnement

Bibliothèque de l'Université de Genève – Division de l'information scientifique 1/3

numérique, ainsi qu'un ensemble de services qui les aide à rechercher, exploiter, critiquer et produire à leur tour de l'information de qualité.

Les spécialistes de la Bibliothèque de l'Université apportent à l'enseignement et à la recherche leurs compétences dans le domaine du traitement et de la mise à disposition de l'information scientifique sous toutes ses formes. Ils ou elles accompagnent les enseignants-e-s ainsi que les chercheurs et chercheuses dans leurs travaux de recherche d'information, de préparation de contenus pédagogiques, de publication, d'archivage et de diffusion des données.

La Bibliothèque de l'Université prend une part active aux projets régionaux et nationaux touchant à l'enseignement supérieur et à la recherche en développant et mettant en œuvre des solutions techniques et des savoir-faire innovants.

Valeurs

La Bibliothèque de l'Université exerce ses activités dans le respect des différences et des droits fondamentaux d'opinion, et hors de toute contrainte politique ou idéologique.

Elle attache une importance majeure à la circulation de l'information qui garantit son unité d'esprit et d'action et favorise l'adhésion de tous ses collaborateurs et toutes ses collaboratrices à sa mission et aux objectifs définis. Elle place au premier plan le sens de l'accueil, le professionnalisme et la capacité d'adaptation.

La Bibliothèque de l'Université favorise la formation de ses collaborateurs et collaboratrices. Son personnel adapte régulièrement son savoir-faire professionnel pour répondre à l'évolution des sciences de l'information. Les professionnel-le-s de la Bibliothèque, immergé-e-s dans l'environnement académique, apportent une indispensable expertise métier dans l'élaboration et la conduite des enseignements et des projets de recherche.

Elle gère son budget inscrit dans les objectifs quadriennaux de l'Université en veillant à éviter les redondances. Elle s'applique à réévaluer régulièrement l'affectation de ses ressources à la lumière de l'évolution des attentes et des pratiques de ses usagers. Accordant une valeur essentielle à la coopération, elle s'engage dans des partenariats régionaux et nationaux afin d'acquérir l'information scientifique au plus juste coût.

Structure et gouvernance

La Bibliothèque de l'Université est constituée de quatre sites principaux, Uni Arve, Uni Bastions, Uni CMU et Uni Mail, auxquels sont rattachées les collections documentaires de toutes les disciplines. Ces dernières sont identifiées et répertoriées.

Un service transversal de coordination (CODIS) garantit l'harmonisation des pratiques professionnelles et diffuse les procédures de travail communes. Il apporte un soutien logistique, informatique et méthodologique aux sites de la Bibliothèque de l'Université. Il contribue à la formalisation de politiques communes d'acquisition, de développement des collections et des services, et coordonne les projets transversaux liés aux documents et aux services au public. Il assure la coordination locale pour les bibliothèques genevoises

rattachées au Réseau romand des bibliothèques (RERO). Il gère les archives administratives et académiques de l'Université.

Bibliothèque de l'Université de Genève – Division de l'information scientifique 2/3

Les sites et le CODIS forment la Bibliothèque de l'Université de Genève, rattachée structurellement à la Division de l'Information Scientifique de l'Université (DIS).

La Bibliothèque de l'Université gère ses relations avec les structures académiques de l'Université par l'intermédiaire d'instances :

- L'**instance universitaire** discute les grandes lignes d'évolution des collections et des services pour l'ensemble de la Bibliothèque de l'Université.
- Pour chacun des quatre sites, une **instance de site** traite des services et des collections ainsi que de l'équilibre entre les budgets alloués au site.
- L'**instance de discipline** gère les décisions opérationnelles pour une collection donnée et les services associés.

Documents complémentaires

- • Gouvernance de la Bibliothèque de l'Université de Genève
- • [Organigramme général](#)
- • Plan d'action stratégique de la Bibliothèque de l'UNIGE 2014-2017
- • Politique documentaire de la Bibliothèque de l'Université de Genève
- • Répertoire des collections documentaires de l'Université de Genève

Genève, 2014 rév. avril 2015

Bibliothèque de l'Université de Genève – Division de l'information scientifique 3/3

Annexe 5 : Procédure pour l'élimination d'un périodique à la BGE

Bibliothèque de Genève
Catalogue

Désherbage

Claire-Lise Vogel
revu mai 2010

Procédure pour éliminer un périodique

Au fichier général :

enlever la fiche

la transmettre à Fabienne Burgy pour éviter que le périodique ne soit recatalogué pour rien, s'il n'est pas encore en machine

ou tracer la cote sur la fiche s'il y a plusieurs exemplaires

transmettre cette information à Fabienne Burgy pour éviter que le périodique ne soit recatalogué pour rien, s'il n'est pas encore en machine

détruire la fiche Kardex du périodique

Dans l'inventaire manuscrit :

ajouter « éliminé » et la date

Dans RERO :

détruire l'état de collection (holding)

supprimer toutes les zones locales

enlever la localisation « gevbge »

mettre la notice à détruire, si personne ne possède le périodique dans le réseau

Attention de penser à détruire aussi les notices d'**index** de périodiques si personne ne les possède !

Attention : vérifier s'il y a des notices de « **cat.sép.** » ou des **notices analytiques** (« in » / tirés à part) rattachées au périodique à désherber. Si c'est le cas, ces notices seront conservées ou non selon le sujet. Si on les garde, il vaudrait mieux conserver le fascicule, ou alors détacher l'article et en faire une brochure cartonnée si le volume est trop abîmé. La notice du périodique doit être conservée également (chap. **RERO 13.6.7. Article d'une publication qui ne se trouve pas dans le catalogue**).

Planchettes

faire une planchette avec la mention « Ouvrage éliminé »

ou corriger la planchette existante (consultatif)

Tampon « éliminé Bibliothèque de Genève » :

mettre le tampon « éliminé » dans chaque fascicule uniquement s'il s'agit d'un périodique destiné à une autre bibliothèque (don ou vente). Les tampons sont disponibles chez C.-L. Vogel, P.-A. Sauvain et F. Gojon. Les périodiques pour le pilon ne sont jamais tamponnés.

Inscrire dans le journal des sorties

[Remplir ici le fichier Excel](#)

Mettre les volumes au pilon

dans les grosses bennes au magasin

Annexe 6 : Extrait du Journal des sorties de la BGE 2015

Références bibliographiques : Auteur. - titre 2015	cote	niveau	nombre de volumes	Motif du désherbage	Date	
Palaeozoic fossils	Mg 255		5	sans intérêt	2015/01	don au MHN
Congrès géologique international	Mb 573			sans intérêt	2015/01	don au MHN
Comptes rendus extraits de...	Br 1120		1 carton	sans intérêt	2015/01	pilon
[Pièces diverses]	Ob 140		1 carton	sans intérêt	2015/01	pilon
Recueil de pièces diverses	Md 229		1	sans intérêt	2015/01	don au MHN
Recueil de pièces diverses	Md 230		1	sans intérêt	2015/01	don au MHN
Recueil de pièces diverses	Md 259		2	sans intérêt	2015/01	don au MHN
Recueil de pièces diverses	Md 333		1	sans intérêt	2015/01	don au MHN
Recueil de pièces diverses	Mf 188		1	sans intérêt	2015/01	don au MHN
Recueil de pièces diverses	Mf 269		1	sans intérêt	2015/01	don au MHN
Recueil de pièces diverses	Mf 638		1	sans intérêt	2015/01	don au MHN
Recueil de pièces diverses	Mf 643		1	sans intérêt	2015/01	don au MHN
Recueil de pièces diverses	Mf 658		1	sans intérêt	2015/01	don au MHN
Recueil de pièces diverses	Mf 659		1	sans intérêt	2015/01	don au MHN
Recueil de pièces diverses	Mf 730		1	sans intérêt	2015/01	don au MHN
Maupassant, Guy de. - Boule de suif (1907)	BGE Tb 49	niveau 4	1	mauvais état	2015/01	pilon
Cendrillon [Musique imprimée] : conte de fées en 4 actes	lb 3600	niveau 4	1	mauvais état	2015/01	pilon
Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (du 11 avril 1889)	Br 107/14	niveau -1	1	mauvais état, autres éd. à disposition	2015/01	pilon
Reports of the executives of the Zionist Organisation	BGE Ba 4757/13	niveau -2	1	hors politique d'acquisition	2015/01	pilon
Histoire de la guerre par le Bulletin des armées : août 1914 à juillet 1915	Ba 4757 a	niveau -2	5 brochures	hors politique d'acquisition	2015/01	pilon
Pouchkine. - La dame de pique (en arabe)	Agt 449	Seujet	2 tomes en 1 vol.	très mauvais état	2015/01	pilon
Histoire de la classe d'histoire et de littérature ancienne	Hgd 1172		1	très mauvais état	2015/01	pilon
Handelsvertrag zwischen der Schweiz und dem Deutschen Reiche	Od 270		1	sans intérêt	2015/01	pilon
Opuscules médicaux de docteurs belges	E 582 b		1 carton	sans intérêt	2015/01	pilon
Speditions und Tarif Zeitung	Nf 448		1	sans intérêt	2015/01	pilon
			1	papier cuit, numérisé (Gallica), pas genevois)	2015/01	pilon
Ocerki socialnoj istorii / V.A. Mjakotin	Gg 3034		1		2015/01	

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) déclare sur l'honneur avoir rédigé personnellement ce travail écrit. Celui-ci n'a pas d'autres sources que celles que j'ai indiquées systématiquement dans le texte (avec les citations entre guillemets) et dans les références bibliographiques.

J'ai pris connaissance que la fraude et le plagiat seront sanctionnés par un échec et seront également communiqués au Rectorat qui est compétent pour prendre des sanctions disciplinaires.

Lieu: Annecy

Date: 5 novembre 2015

Signature: H. Fussbaumer-Schultz